

Brochure d'information
pour lutter
contre les mutilations
sexuelles féminines



Baden-Württemberg

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'INTÉGRATION

*„C'est le groupe d'entraide qui m'a donné le courage
de suivre un traitement médical.*

Sans ce soutien, je n'aurais jamais fait ce pas.

*Je suis très heureuse qu'après la reconstruction,
je suis devenue une femme entière.*

Je suis très reconnaissante que cette aide existe.

*J'aimerais encourager toutes les femmes
de faire ce pas et de suivre un traitement.”*

Mme M. de Somalie

Table des matières

1. Mots d'accueil
2. Préface
3. Information de base
 - Prévalence
 - Catégories
 - Conséquences
 - Contextes
4. Ce que dit la loi
5. Où trouver de l'aide
 - Confidentialité médicale
 - Adresses utiles
 - Téléphone d'urgence

1. Mots d'accueil



🐾 Aucune femme et aucune fille ne doit plus jamais être victime de mutilations sexuelles féminines. Ces pratiques entraînent de graves conséquences physiques et psychotraumatiques dont les femmes souffrent toute leur vie. Très souvent, les familles des femmes concernées n'ont pas conscience des conséquences graves.

Mondialement, plus de 130 millions de jeunes filles et de femmes sont victimes de mutilations sexuelles. On estime que chaque année, deux millions de victimes s'ajoutent à ce nombre. Avec l'arrivée des immigrants venant de pays africains, le nombre des victimes augmente aussi en Allemagne. Nous sommes donc appelés à prendre conscience de ce problème de mutilations sexuelles féminines en Allemagne et de lutter contre ces actes de violence contre des jeunes filles et des femmes.

Avec cette brochure, nous voulons sensibiliser le public à ce sujet et informer les jeunes filles, les femmes et leurs familles des contextes culturels, des conséquences et des motifs de mutilations sexuelles féminines. A la fin de cette brochure, vous trouverez des adresses d'institutions qui pourront aider les femmes ou des proches concernés.

Nous remercions tout spécialement (I)NTACT e.V., TERRE DES FEMMES, la Landesärztekammer (la chambre des médecins au Bade-Württemberg), le Landeskriminalamt (L'Office de police judiciaire) et le Landesgesundheitsamt (le service de santé publique) pour leur coopération, leur expertise et leur aide lors de la réalisation de cette brochure.



Bärbl Mielich MdL (Membre du parlement du land Bade-Wurtemberg)

Secrétaire d'État

Ministère des Affaires sociales et de l'intégration

2. Préface

 En Allemagne, les jeunes filles et les femmes vivent en liberté. Chacun et chacune a les mêmes chances et possibilités et peut façonner sa vie. Il y a aussi la possibilité de parler de ses problèmes et de trouver de l'aide.

Chaque personne résidant en Allemagne devrait avoir une bonne vie – quelle que soit sa religion, sa culture ou son origine ethnique. Cela veut dire que les coutumes d'autres pays et d'autres cultures sont respectées mutuellement. Mais parfois il devient nécessaire de remettre en question des traditions – même des très anciennes, afin de protéger les jeunes filles et les femmes.

Avec cette brochure, nous voulons donner des informations sur une telle tradition. Il existe des pratiques qui causent des blessures physiques et psychiques et cela sans aucune raison médicale, seulement parce qu'on a toujours fait ainsi. Beaucoup de jeunes filles et de femmes ne se rappellent plus de cette intervention parce qu'elle

a été faite à un âge très jeune, mais elles en souffrent toute leur vie. C'est pourquoi beaucoup de jeunes filles et de femmes ne savent pas d'où viennent leurs douleurs physiques et leurs problèmes psychologiques.

En lisant cette brochure, est-ce que vous reconnaissez des éléments familiers ?

Est-ce que vous êtes vous-même concernée ou bien quelqu'un de votre famille ? A la fin de ce brochure, vous trouverez des adresses utiles où vous trouverez de l'aide et auxquelles vous pouvez vous adresser en toute confiance.

3. Informations de base

Les mutilations sexuelles féminines recouvrent toutes les interventions incluant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute autre lésion des organes génitaux féminins qui sont pratiquées pour des raisons non médicales.

(Organisation mondiale de la Santé 2016)

Prévalence

Les mutilations sexuelles féminines (ou mutilations génitales féminines, MGF) sont largement répandues et pratiquées dans de nombreux pays du monde. Ces interventions sont faites dans 29 pays africains et quelques pays arabes et sud-est asiatiques. Cette pratique est aussi commune dans certaines communautés d'immigrants en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, en Australie et en Nouvelle Zélande. Les jeunes filles et les femmes nées en Allemagne peuvent aussi devenir victime de mutilations sexuelles. Les familles des jeunes filles s'adressent à des circonciseurs traditionnels qui ont émigrés et

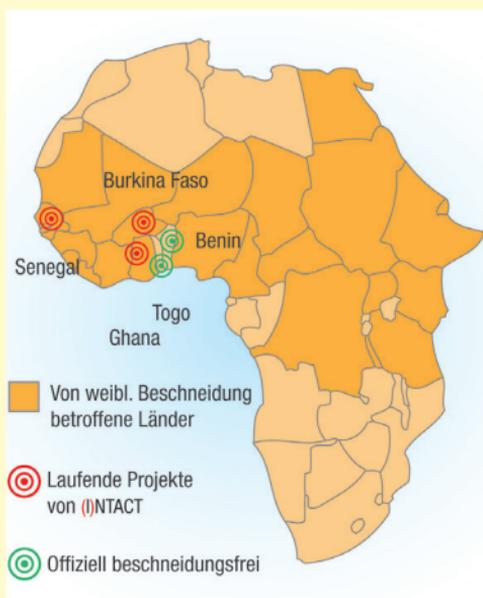
l'intervention à lieu en secret ou bien ils envoient leurs filles dans leur pays d'origine pendant les vacances.

Les mutilations sexuelles sont pratiquées sur des jeunes filles et des femmes de tout âge. Parfois l'intervention est faite quelques jours après la naissance, ou bien pendant la puberté ou seulement avant le mariage. Les mutilations sexuelles sont pratiquées le plus souvent sur des jeunes filles entre l'âge de 4 et 14 ans.

Pays dans lesquelles les mutilations sexuelles féminines sont pratiquées

Projets de (I)NTACT en cours

Officiellement sans MGF



Catégories

Les mutilations sexuelles féminines se classent en 4 catégories :

SUNNA :

ablation partielle ou totale du clitoris.

L'EXCISION :

ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres (replis internes de la vulve).

L'INFIBULATION:

ablation du clitoris et des petites lèvres et aussi des grandes lèvres (replis cutanés externes de la vulve) et rétrécissement de l'orifice vaginal par recouvrement ; il reste seulement un petit orifice pour laisser s'écouler l'urine et les règles.

AUTRES INTERVENTIONS :

toutes les autres interventions néfastes, par exemple, piquer, percer, inciser, racler et cautériser les organes génitaux.

Conséquences

Les conséquences dépendent du type de mutilations sexuelles. Il peut y avoir des complications immédiates et/ou des conséquences à long terme.

COMPLICATIONS IMMÉDIATES :

Douleurs violentes, saignements excessifs (hémorragie), infections, lésions des artères, de l'urètre ou de la vessie.

CONSÉQUENCES À LONG TERME OU CHRONIQUES :

Infections des voies urinaires, règles douloureuses, incontinence et complications lors de grossesses et accouchements.

CONSÉQUENCES PSYCHIQUES ET SOCIALES :

Difficultés de comportement, traumatismes, baisse de performance scolaire, douleur pendant les rapports sexuels, qui elles même peuvent mener à la séparation et au divorce.

L'Organisation mondiale de la Santé estime qu'une fille sur dix meurt lors de l'intervention et qu'un quart de victimes meurt des conséquences à long terme.

Contextes

Il existe différentes raisons pour lesquelles les mutilations sexuelles féminines sont toujours pratiquées. Les raisons varient d'une ethnie à l'autre et se basent souvent sur de vieilles traditions.

EST-CE QUE LES RELIGIONS PRESCRIVENT CETTE INTERVENTION CHEZ LES JEUNES FILLES ET LES FEMMES ?

NON, ni le christianisme ni l'islam ne prescrivent cette intervention. Cette tradition est plus ancienne que les religions.

EST-CE QUE LES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES SONT COMPARABLES À LA CIRCONCISION CHEZ DES GARÇONS ?

NON, on ne peut pas comparer ces deux interventions. L'excision chez une fille équivaut à l'amputation du pénis chez un garçon.

**EST-CE QUE CETTE INTERVENTION GARANTIT LA VIRGINITÉ DE LA
FILLE JUSQU'AU MARIAGE ET LA FIDÉLITÉ PENDANT LE MARIAGE ?**

NON, car chacun est responsable de son propre comportement. Ce comportement est façonné pendant l'enfance et par l'influence des parents. L'intervention ne garantit pas un comportement sexuel responsable ni un mariage heureux.

**EST-CE QUE LES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES RENDENT PLUS
FÉCONDE ?**

NON, l'intervention n'augmente pas la fécondité. Au contraire – l'intervention cause des infections de la zone génitale qui peuvent rendre stérile. En plus, les mutilations sexuelles peuvent générer, lors d'accouchements, des complications majeures.

4. Ce que dit la loi

En Allemagne, les mutilations sexuelles féminines sont interdites par la loi. Ces interventions constituent non seulement des coups et blessures, mais une infraction pénale qui est punie d'au moins un an d'emprisonnement (§ 226a StGB – code pénal allemand). Ça veut dire que les mutilations sexuelles féminines sont un crime ! Si une jeune fille ou une femme réside habituellement en Allemagne, cette intervention est punissable même si elle a été commise à l'étranger (voir § 5 StGB – code pénal allemand). Chez les filles qui résident en Allemagne, les mutilations sexuelles – qu'elles aient été pratiquées en Allemagne ou à l'étranger - comptent en plus comme mise en danger du bien de l'enfant. L'intervention peut donc mener au retrait de l'autorité parentale (voir § 8a SGB VIII – code pénal allemand ; § 1666 et § 1631 BGB – code civil allemand).

De plus, les mutilations sexuelles féminines sont en infraction avec les accords internationaux pour la protection des droits humains, entre autres la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies en 1948.

5. Où trouver de l'aide

Il existe différentes institutions où les jeunes filles et les femmes concernées ou leurs familles peuvent trouver de l'aide. Des services de conseils aux femmes ainsi que des médecins et un téléphone d'urgence, accessible dans toute l'Allemagne, sont prêts à vous aider.

Confidentialité médicale

Les jeunes filles et les femmes qui ont besoin de l'aide peuvent s'adresser à un médecin dont elles ont confiance. En Allemagne, tout médecin doit garder le secret médical, c'est-à-dire qu'il ne peut pas parler de ce qu'un patient lui a confié (voir § 203 StGB – code pénal allemand).

Adresses utiles

Universitätsklinikum Freiburg
Klinik für Frauenheilkunde
(Clinique universitaire; service de gynécologie)
PD Dr. med. Michaela Bossart
Hugstetter Str. 55
79106 Freiburg
Tel. 0761 270-31680 / -30250

Frauenklinik Stuttgart
Gynäkologische Ambulanz
(Clinique gynécologique; division ambulatoire)
Kriegsbergstraße 62
70174 Stuttgart
Tel. 0711 278-62720

PD Dr. Stefanie Bussen
Praxis für Frauenheilkunde und Geburtshilfe
(Médecin pour gynécologie et obstétrique)
Rathausstraße 25
68519 Viernheim
Tel. 06204 6071144

Desert Flower Center
Waldfriede (DFC)
Argentinische Allee 40
14163 Berlin-Zehlendorf
Tel. 030 81810–8582

Téléphone d'urgence

Un téléphone d'urgence « Gewalt gegen Frauen » (« La violence contre les femmes ») est accessible dans toute l'Allemagne ainsi qu'une offre de consultation afin de trouver de l'aide aux jeunes filles et aux femmes et ce 24h/24h. Des collaborateurs qualifiés sont prêts à vous écouter et des interprètes sont aussi disponibles. Ceci permet une première consultation rapide et compétente et une orientation prompte vers des aides régionales. Evidemment, tous les appels se font dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat.



Renseignement concernant la distribution de cette brochure :

Cette brochure d'information est publiée par le gouvernement de Bade-Wurtemberg dans le cadre de son devoir constitutionnel d'informer le public. Cette brochure ne peut pas être utilisée par des partis politiques, leurs candidats ou assistants pendant une campagne électorale à des fins publicitaires. Ceci vaut pour quelque élection.

Toute distribution lors d'événements électoraux, à des stands d'information des partis politiques, tout ajout, impression ou collage des informations de partis politiques ou publicité sur la brochure sont abusives.

La remise à des tiers pour le but de la publicité électorale est aussi interdite. Cette brochure ne peut pas être utilisée de telle façon qu'on pourrait la comprendre comme une prise de position de l'éditeur pour un groupe politique, même sans relation temporelle à une élection prochaine. Ces restrictions font foi indépendamment du chemin de distribution, c'est-à-dire comment et dans quelle quantité cette brochure a été transmise au destinataire.

Il est cependant permis aux partis politiques d'utiliser cette brochure d'information pour renseigner ses membres.

Mentions légales :

Publié par :

Ministerium für Soziales und Integration

(Ministère des Affaires sociales et de l'intégration)

Bade-Wurtemberg

Schellingstraße 15

D-70174 Stuttgart

Téléphone : 0711-123-0

Internet : www.sm-baden-wuerttemberg.de

Stuttgart, Décembre 2016

Imprimé par : Krautheimer Werkstätten gGmbH